

Image not found or type unknown



Partage de bien commun avec donation en espèces

Par **Eevv**, le **25/07/2014** à **18:13**

bonjour

Je suis actuellement en procédure de divorce et mon epoux souhaite déduire sur la valeur de ma part de la maison que nous avons acheté ensemble l'intégralité (récompenses) des sommes d'argent que lui ont donné ses parents sachant que cet argent a été donné après notre mariage (régime de la communauté).

A t-il le droit de le faire ? Merci de votre aide. C'est urgent.